

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 6 OCTOBRE 2014

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 6 octobre 2014 à 18 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller et représentant de Newport

Absence

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton, lettre d'entente no 6.**
- 5) **Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton, lettre d'entente no 8.**
- 6) **Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton, lettre d'entente no 9.**
- 7) **Rétrogradation des pompiers PO-PAIHEN et PO-ROLROG.**
- 8) **Période de questions.**
- 9) **Levée de la séance spéciale.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2014-10-0540-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton, lettre d'entente no 6.

Résolution 2014-10-0541-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente no 6 avec le Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton concernant la modification de l'article 3.03 de la convention collective.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton, lettre d'entente no 8.

Résolution 2014-10-0542-A

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente no 8 avec le Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton concernant la modification de l'article 11.01 de la convention collective.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton, lettre d'entente no 9.

Résolution 2014-10-0543-A

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller et représentant de Newport Jeffrey Bowker, il est résolu que le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente no 9 avec le Syndicat des pompiers volontaires de la Ville de Cookshire-Eaton concernant la modification de l'article 11.04 B) de la convention collective.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Rétrogradation des pompiers PO-PAIHEN et PO-ROLROG.

Résolution 2014-10-0544-A

CONSIDÉRANT que le capitaine PO-PAIHEN et le lieutenant PO-ROLROG n'ont pas suivi la formation nécessaire pour conserver leur poste au sein de la brigade incendie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu majoritairement de rétrograder le capitaine PO-PAIHEN et le lieutenant PO-ROLROG au poste de pompier rétroactivement au 30 septembre 2014.

Le conseiller et représentant de Newport vote contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

8) Période de questions.

Aucune.

9) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2014-10-0545-A

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier